

Jaun le 24 février 2013

Organisation: ski club Alpina Bulle

Course à point n° 8, U12 U14 U16 / Slalom Spécial

Course minime n° 7, U11 / Slalom Spécial

2 courses dans la même station avec départ simultané



RAIFFEISEN



Courses minimes no 7 à Jaun U11/Slalom Spécial Dimanche 24 février 2013

Règlement: Les courses se déroulent selon les prescriptions du RC 2013 de Swiss-

Ski.

Inscriptions: Online <u>www.swiss-ski-kwo.ch</u>

Seuls les concurrents licenciés et inscrits par un ski-club de Swiss-Ski sont autorisés à participer, années de naissance 2002/2003/2004

Dernier délai pour inscriptions, jeudi 21.02.2013 à 18h00

Liste de départ Disponible dès le vendredi midi 22.02.2013 sur <u>www.swiss-ski-kwo.ch</u>

ou www.chronometrage.ch

Finance d'inscription : CHF 15.— par compétiteur pour les deux courses

A payer au comptant par club lors de la remise des dossards Remboursement en cas d'absence contre certificat médical

Abonnements: Fr. 15.- pour concurrent

Fr. 20.- pour entraîneur et accompagnants

Dossards: A retirer à la buvette Oberbach, en face du parking de 7h30 à 8h30

Horaires: Reconnaissance 1 ère course: 8h30 à 9h00

Départ 1^{ère} course: 9h30

Reconnaissance 2^{ème}course : Communiqué après la 1^{ère}course **Départ 2**ème course: **30** minutes après la fin de la

reconnaissance

Important : Chaque participant prend le départ de la 2^{ème} course

Protêts: 15 minutes après la course dans l'aire d'arrivée.

Résultats : Dans l'aire d'arrivée, 1 heure après la fin de la 2^{ème} course.

Liste de résultats : www.chronometrage.ch, www.alpina-bulle.ch

www.swiss-ski-kwo.ch

Prix Aux 3 premiers de l'addition des deux courses

Prix souvenir à chaque concurrent, remis à la prise des dossards

Renseignements: En cas de temps incertain, consulter le site <u>www.alpina-bulle.ch</u>

Chronométrage officiel: Willy Moret / www.chronometrage.ch

Restauration: Cantine avec tables à disposition dans l'aire d'arrivée.

Petite restauration et boissons chaudes.

Tous les concurrents et accompagnateurs sont tenus d'être assurés personnellement contre les accidents et les dégâts matériels (RC). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.